
[Fiche teaser SECTEURS 2 A 6 – DECONSTRUCTION DES BATIS
EXISTANTS ET TRAITEMENT DES DECHETS](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

1 April 2024

- [Log in](#) or [register](#) to post comments

Contenu

Fiche teaser préalable à consultation Canal Seine-Nord Europe

Secteurs 2 à 6 – DECONSTRUCTION des Bâtis Existants et traitement des déchets

Procédure retenue : Marché alloti passé selon une procédure adaptée

Calendrier de la procédure :

- Date de publication prévisionnelle : **T1 2024**
- Date prévisionnelle d'attribution du marché : **T3 2024**

Marché n° A144

Délai prévisionnel global d'exécution : 24 mois

Nature du marché : Accord Cadre à Bons de commande avec Bordereau à Prix Unitaires et forfaitaires

Politique Achat SCSNE :

- **Clause CIAE** : Non

Principales prestations

Ensemble des travaux de démolition du projet de construction du canal Seine-Nord Europe (CSNE), concernant :

- 32 bâtis pour une surface totale d'environ 4 800 m²

26 biens sur le secteur 2

1 bien sur le secteur 3

3 biens sur le secteur 4

2 biens sur le secteur 6 PCS

- Evacuation et traitement des déchets issus de dépôts sauvages

Les prestations attendues dans le cadre de ce marché de travaux sont les suivantes :

- préparation du chantier (comprenant l'établissement du planning, l'obtention des autorisations administratives, DICT, constat d'huissier si nécessaire) ;
- signalisation du chantier pour accès et en limite du domaine public avec les autorisations d'accès si nécessaire ;
- installation du chantier (raccordement indépendant aux fluides pour la base vie et la réalisation des travaux, clôture et sécurisation du chantier, amenée et replis du matériel) ;
- travaux de désamiantage selon les normes réglementaires (avec suivi administratif : bordereau de suivi de déchets et bon de pesée) ;
- démolition des bâtiments et ouvrages y compris des fondations (dont traitement des installations annexes par exemple excavation des cuves à fuel après inertage, gestion des déchets issus de la démolition après concassage éventuel) ;
- travaux de terrassement (dépose de toute canalisation ou ouvrage annexe, remblaiement des fosses, des excavations diverses et des caves) ;
- nettoyage préalable et conditionnement des déchets non scellés (collecte par ramassage ou dépose, tri et conditionnement des déchets liés ou non à la déconstruction) ;
- travaux divers (travaux divers de reprise de maçonneries, traitement des pignons mitoyens, obturation des canalisations découvertes d'assainissement, reprise de trottoirs, élaboration du DOE).

Pièces du dossier

—



—

—

—
[fiche teaser](#)

—
[Fiche teaser Marché A144 Déconstruction des Bâtis S2346 VF.pdf \(666.66 KB\)](#)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)
